

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° DNCMP/ 287 /F/2019-2020 POUR  
LA FOURNITURE DES MEDICAMENTS, CONSOMMABLES MEDICAUX ET  
REACTIFS DE LABORATOIRE DESTINES A L'HOPITAL DE DISTRICT DE  
CANKUZO.**

Date de publication : 25 / 5 / 2020

Date d'ouverture des offres: 15 / 6 / 2020

L'hôpital de District Sanitaire de CANKUZO invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres ( marché à commande ), les soumissionnaires intéressés, à présenter leurs offres pour la fourniture des médicaments , consommables médicaux et réactifs de laboratoire à l'hôpital de District de CANKUZO selon les spécifications administratives et techniques contenues dans le présent Dossier d'Appel d'Offres (DAO) (de marché à commande ).

**1. OBJET**

Le marché est constitué de trois (3) lots et chaque item constitue un lot à part, condensés en 12 (Douze) commandes réparties sur une période de 12 mensualités, les prix resteront fixes et seront révisables après six mois :

Lot 1 : Médicaments ;

Lot 2 : Les consommables médicaux

Lot 3 : Réactifs de laboratoire ;

Les soumissionnaires peuvent déposer leurs offres pour un ou plusieurs lots, chaque item constitue un lot à part et l'hôpital de District de CANKUZO considérera le soumissionnaire le moins disant item par item dans un même lot.

**2. FINANCEMENT**

Le marché est financé sur fonds propres de l'Hôpital, exercice 2019-2020

**3. TYPE DE MARCHÉ**

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert (AOO) fractionné en 12 commandes tel que défini les articles 37 et 78 dans le Code des Marchés Publics. Nonobstant, si un article n'est pas consommé dans le même rythme que les autres ou pour toute autre raison jugée importante par l'acheteur, l'hôpital se réserve le droit de le rayer à tout moment sur la liste des commandes suivantes.

L'acheteur peut varier en baisse ou en hausse la quantité à commander pour chaque article à l'intérieur d'un lot.

#### **4. CONDITION DE PARTICIPATION**

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à tous les soumissionnaires possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution de ce marché.

#### **5. CONSULTATION ET OBTENTION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu et consulté tous les jours ouvrables de 7 h 30' à 12heures 00 et de 14h00 à 17h30', Heure locale (GMT + 2) aux adresses ci-après:  
SISE A CANKUZO CENTRE.

Tél. (257) 22 40 71 05

Le DAO pourra être obtenu au **SECRETARIAT DE DIRECTION DE L'HOPITAL DE DISTRICT DE CANKUZO** moyennant dépôt d'un bordereau de versement de Cent mille franc burundais (100 000 FBU) dont la moitié sur le compte N° 709- 47221-01-93 ouvert à l'INTERBANK BURUNDI au nom de l'hôpital de CANKUZO et l'autre moitié sur le compte 1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'OBR.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le Dossier d'Appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au Médecin Directeur de l'hôpital de District de CANKUZO SISE A CANKUZO CENTRE ; Tél. (257) 22 40 71 05.

#### **6. (CAUTION) GARANTIE DE SOUMMISSION**

La garantie de soumission est exigée, pour toutes les commandes.

**Lot 1 : Un million quatre cent mille francs burundais (1. 400. 000 Fbu)**

**Lot 2 : Sept cent cinquante mille francs burundais (750. 000 FBU)**

**Lot 3 : Cent cinquante mille francs burundais (150.000 Fbu)**

Cette garantie devra être délivrée par une banque agréée et établie suivant le modèle en Annexe III. Son absence est la cause du rejet. :



## 7. PRESENTATION DES OFFRES

Les offres seront présentées dans deux enveloppes distinctes

La première enveloppe contiendra l'offre technique et comportera les éléments suivants :

1. La garantie bancaire de soumission rédigée selon le modèle en annexe III;
2. La preuve d'achat du dossier d'appel d'offre portant le numéro du marché ;
3. L'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes en original délivrée par les services de l'OBR et en cours de validité.
4. L'attestation de non redevabilité en original délivrée par l'INSS pour les soumissionnaires locaux et en cours de validité.
5. Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF) ;
6. L'autorisation d'exercice comme fabricant ou comme Etablissement de vente en gros des produits pharmaceutiques délivrée par le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida;
7. L'acte d'engagement, rédigé suivant le modèle en annexe IV ;
8. L'adresse fixe et connue du soumissionnaire ;
9. L'habilitation à signer les documents engageant l'entreprise ;
10. Les spécifications techniques ;
11. L'autorisation du fabricant en original, pour chaque médicament offert, rédigé suivant le modèle en annexe ;
12. L'attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce valide.

La deuxième enveloppe contiendra l'offre financière et renfermera les éléments ci-après :

1. Le bordereau des prix et quantités (modèle en annexe II)
2. Le délai de livraison
3. L'acte de soumission (modèle en annexe I)

**N.B : La non présentation ou la non-conformité de l'un de ces documents constitue un critère exclusif lors de l'analyse, conformément à l'article 183 du Code des Marchés Publics.**

Les enveloppes porteront les mentions « Offre technique pour la fourniture des médicaments, consommables médicaux et réactifs de laboratoire » et « Offre financière pour la fourniture des médicaments, consommables médicaux et réactifs de laboratoire » selon le cas.

Toutes les deux enveloppes seront glissées dans une troisième enveloppe portant clairement les mentions « DAO N° DNComp/287/F/2019-2020 OFFRE POUR LA FOURNITURE DES MEDICAMENTS, CONSOMMABLES MEDICAUX ET REACTIFS DE LABORATOIRE » sont à présenter en langue française et établi en 5 exemplaires dont un (1) original et quatre (4) copies.

Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

Les offres devront être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, au plus tard le 11/6/2020  
/ ...../ 2020 à 9 heures précises.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.



## **8. DELAI D'ENGAGEMENT ET DE VALIDITE DES OFFRES**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres qui sont valables pendant une période de nonante (90) jours calendriers à compter de la date d'ouverture des offres pour toutes les commandes.

## **9. DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES**

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le .../... / 2020 à 9 heures précises. Toute offre reçue après la date et heure limite ne sera pas prise en considération.

## **10. SEANCE D'OUVERTURE**

Les offres seront ouvertes à l'adresse suivante : Salle des réunions de l'Hôpital de District de CANKUZO, Tél : 22 40 71 05, le 15 / 6 / 2020 à 10 heures en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture, conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'Autorité Contractante, il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

## **11. DELAIS ET LIEU D'EXECUTION**

Le délai d'exécution est de 12 mois calendriers à compter de la date de réception de la première lettre de commande.

Les livraisons seront échelonnées selon le plan du maître d'ouvrage

Les fournitures seront réceptionnées par une commission de réception dans les magasins de l'hôpital de District Sanitaire de CANKUZO.

## **12. MONNAIE DE L'OFFRE**

Tous les soumissionnaires doivent présenter leurs prix de l'offre en monnaie locale.

Les prix restent fixes (invariables) sur une période de 6 mois et s'entendent hors toutes taxes.

## **13. CRITERES DE QUALIFICATION**

Les exigences en matière de qualification sont : La conformité de l'offre technique, l'offre la moins disante dont le soumissionnaire a été qualifié.

#### **14 .RECEPTION DES FOURNITURES**

La Direction de l'hôpital de District CANKUZO mettra en place une commission de réception qui sera chargée de la vérification de la conformité aux spécifications techniques des produits conformément à l'offre.

Chaque réception sera sanctionnée par un procès-verbal détaillant le qualitatif et le quantitatif des fournitures. La DNCMP pourrait être représentée à cette séance.

#### **15 .RENSEIGNEMENTS**

Toute demande de renseignement doit parvenir par écrit à la Direction de l'hôpital de CANKUZO au plus tard 10 jours avant la date d'ouverture des offres.

Fait à CANKUZO, le 19/05/2020

LE MEDECIN DIRECTEUR DE L'HOPITAL

Dr MYONSABA Adelin

